

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LE DROIT DE LA MER

LA RATIFICATION DE LA CONVENTION

L'hon. Charles Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre d'urgence les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit international de la mer, et exhorter les autres pays à le faire, afin de réunir les soixante signatures requises pour l'entrée en vigueur de cette convention.

—Madame la Présidente, voilà maintenant sept ans que le gouvernement conservateur a été porté au pouvoir par la population canadienne. Sur la question du droit de la mer, ce furent sept années de louvoiement et d'occasions perdues, alors que cette nation, comme nous le savons si bien, est bordée par trois océans.

Malheureusement, ce furent également sept années d'utilisation indue de la convention. On a cherché à se servir de ses meilleures dispositions sans l'endosser face à la communauté internationale.

Depuis sept ans on plie aux pressions des intérêts privés nationaux et internationaux, au mépris du bien commun, à savoir le secteur des pêches et les communautés qui tirent leur subsistance des océans.

En un sens, on a permis à Wall Street et à Bay Street de nous dicter notre politique de gestion des océans, en dépit de la perte de crédibilité internationale qui en résulte pour le Canada.

Ce furent aussi sept ans de grands discours de la part du premier ministre, au Canada et à l'étranger, sur le développement durable, qui visaient à donner l'impression que le Canada, comme il le devrait, était résolu à mettre en oeuvre les principes du développement durable.

À la lumière de ce portrait rapide de la situation que je viens de faire, on peut se demander pourquoi. Pourquoi le Canada a-t-il peur de ratifier la Convention sur le droit de la mer?

Vous vous souviendrez peut-être, madame la Présidente, que la convention a été signée par 119 pays, dont le Canada, à la Jamaïque vers la fin de 1982. Toutefois, comme vous le savez, la signature ne suffit pas pour qu'un document international entre en vigueur; il faut une ratification. C'est un processus en deux temps. D'abord la signature, ensuite la ratification.

Dorénavant, les promotions dans la fonction publique ne seront plus basées sur le mérite, mais sur la compétence et les normes de compétence seront formulées par Dieu sait qui. Apparemment, la Commission de la fonction publique élaborera des normes de compétence. La sélection d'un candidat se fera en fonction de définitions formulées par le gouvernement et non pas en fonction d'une évaluation du mérite des candidats possibles. Je vous lis la disposition:

Pour l'application du paragraphe (1), la sélection au mérite peut, dans les circonstances déterminées par règlement de la Commission, être fondée sur des normes de compétence fixées par celle-ci plutôt que sur un examen comparatif des candidats.

La députée d'Ottawa-Ouest a proposé un amendement très raisonnable. En fait, l'amendement proposé par le député de Kamloops est aussi raisonnable. Ces amendements éliminent cette disposition détestable.

J'ai ici des documents sur cette disposition qui devraient intéresser la Chambre et le député de Burlington qui suit le débat avec assiduité.

Il y aurait un fonctionnaire appelé John Edwards qui serait apparemment un sycophante de ce gouvernement qui veut imposer Fonction publique 2000 à des fonctionnaires qui n'en veulent pas. On ne sait trop si cet homme est un menteur. Il a fait des déclarations très contradictoires à la presse. Je veux vous citer ces déclarations, telles qu'elles ont été rapportées dans un article du *Globe and Mail*, signé par le très distingué M. Hugh Windsor.

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, je dois malheureusement interrompre le député.

[Français]

Je voudrais dire à la Chambre que, selon les termes de la motion adoptée plus tôt ce matin, les quatre heures de débat sur le projet de loi C-26 sont maintenant écoulées.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.